



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932, E-
mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanrights.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°008/JUST/2026

JUSTICIA Asbl DÉNONCE LES TENTATIVES DU GOUVERNEMENT CONGOLAIS À RÉDUIRE AU SILENCE LES VOIX CRITIQUES ET INDÉPENDANTES

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement basée en République démocratique du Congo, a pris connaissance du communiqué officiel numéro 013/DMK/CAB/ME/MIN/J&GS/2026 du 03 mars 2026 du Ministre de la Justice et garde des sceaux ayant pour objet '*mise en œuvre des poursuites judiciaires relatives aux infractions numériques dans le respect des principes de légalité de proportionnalité et des droits fondamentaux*'.

Tout en prenant bonne note, JUSTICIA Asbl alerte, cependant, sur une tentative déguisée de restreindre les espaces de liberté d'expression et d'opinion et surtout vise des voix critiques. Le durcissement de ton par le gouvernement congolais à ce propos, intervient à un moment très critique alors que les congolais font face à une crise politique et sécuritaire aux conséquences incalculables.

Il est évident que des voix discordantes sont dans les viseurs de la justice et des services de sécurité, parmi elles, les ONG et les personnalités politiques opposées à un éventuel changement de la constitution ou celles ayant dénoncé les dérives de certains services de l'Etat dont le Conseil National de la Cyberdéfense.

Le communiqué du ministre de la justice, associé aux mesures d'interdiction de manifestations publiques et de rassemblement populaire ainsi que la restriction des libertés d'expression et d'opinion sont des signes qui ne trompent pas sur la volonté réelle des institutions du pays.

JUSTICIA Asbl prévient que ces manœuvres constituent des atteintes inacceptables aux droits garantis aux citoyens par la constitution et les lois de la République et ne cautionnerait aucune démarche tendant à instaurer un pouvoir dictatorial.



Fait à Kinshasa, le 04 mars 2026

Pour JUSTICIA Asbl

Me Timothée MBUYA

Président